

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 3 juillet 2017 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Gaétan Boulerice, Claude Poissant, Daniel Racette et Alain Poissant. Étaient absents monsieur le conseiller Sylvain Seyer et madame la conseillère Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La Directrice générale et secrétaire trésorière, Christine Tremblay était présente. La séance débute à 20 h.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Moment de recueillement
- 3. Lecture de l'ordre du jour
- **4.** Adoption de l'ordre du jour
- 5. Période de questions du public
- 6. Dépôt de la correspondance du mois
- 7. LÉGISLATION
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2017

8. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
- 8.2 Adoption du règlement numéro 2017-282 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire (délégation de pouvoirs)
- 8.3 Adoption du règlement numéro 2017-283 portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi
- 8.4 Adoption du règlement numéro 2017-284 portant sur des modifications à la tarification des services et des travaux municipaux
- 8.5 Modification du titre du poste de Directeur général adjoint et responsable des travaux publics
- 8.6 Achat d'une partie de terrain désignée par le lot numéro 3 991 580

9. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette

10. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller municipal, Monsieur Gaétan Boulerice
- 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
- 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec Le conseiller, Monsieur Claude

11. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

- 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
- 11.2 Ouverture des soumissions pour les travaux de réfection du trottoir de la rue de l'École
- 11.3 Acceptation de la proposition du contrat de déneigement et de déglaçage du Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et autorisation à la Directrice générale pour signer le contrat

12. GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

- 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille Le conseiller Sylvain Seyer
- 12.2 Octroi de contrat Réalisation d'un plan directeur des parcs
- 12.3 Subvention utilisation de couches lavables

13. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller Alain Poissant

14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - La conseillère Annie Lussier

15. GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. VARIA
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

mules Municipales No 5614-A-MST-O (FI A 780



17-07-094 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 tel que rédigé.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :				R (P)	VOTE POUR	(0)
#1 - Annie Lussier	Α	# 5 - Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	А	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 - Claude Poissant	0	Maire:		ADOPTE A			+
#4 - Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE			

3 personnes dans la salle

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC : Aucune question du public.

Arrivée du conseiller monsieur Alain Poissant à 20 h 10.

CORRESPONDANCE : La correspondance a été déposée par la secrétaire-trésorière.

17-07-095 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2017

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2017, tel que rédigé.

Vote des membres du co	nseil			Proposeu	R (P)	VOTE POUR	(0)
#1 - Annie Lussier	Α	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A	L'UNAI	VIMITE	11
#3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A			
#4 - Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE			

17-07-096 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale, en vertu du règlement numéro 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 118 500,93 \$; ET QUE ce rapport soit classé sous le numéro 2017-07 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 - Annie Lussier	Α	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 - Claude Poissant	Р	Maire:		ADOPTE A			<u> </u>
# 4 - Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE			

17-07-097 Adoption du règlement numéro 2017-282 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation de pouvoirs)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;



CONSIDÉRANT QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au Conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2013-246 « Règles de contrôle et de suivi budgétaires (Délégation de pouvoirs) et tout règlement antérieur ayant le même objet et édicté par une résolution de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant le numéro 17-06-075 a été donné par le conseiller Claude Poissant à une séance ordinaire tenue le 8 juin 2017 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le présent règlement, ET QUE le règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :					Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	Α	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 - Claude Poissant	Р	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
#4 – Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE			

17-07-098 Adoption du règlement numéro 2017-283 portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard désire se prévaloir des articles 19 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à la Cour municipale commune de la ville de Saint-Rémi ;

CONSIDÉRANT l'avis de retrait de l'entente relative à la Cour municipale commune de la ville de Saint-Rémi transmis par la municipalité de Saint-Valentin et de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'avait été apportée à l'entente relative à la Cour municipale commune de Saint-Rémi suite au retrait de la municipalité de Saint-Isidore (Décret numéro 765-2010 – le 8 septembre 2010) ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2016-280 « Entente relative à la Cour municipale commune de Saint-Rémi » et tout règlement antérieur ayant le même objet et édicté par une résolution de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant le numéro 17-06-076 donné aux fins des présentes par le conseiller Gaétan Boulerice lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juin 2017 ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La municipalité de Saint-Édouard autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la ville de Saint-Rémi. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

La Cour sera désignée sous le nom de « Cour municipale commune de Saint-Rémi ».

ARTICLE 2

Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer ou en son absence la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Christine Tremblay, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Édouard, l'original de l'entente jointe au présent Règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le présent règlement, ET QUE le règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)
# 1 Annie Lussier	Α	# 5 Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 Gaétan Boulerice	Р	# 6 Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
# 3 Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A			+
# 4 Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE			

17-07-099 Adoption du règlement numéro 2017-284 portant sur des modifications à la tarification des services et des travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décrété par règlement la tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter la tarification pour des services non établis ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une Municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités (L.R.Q., c, F-2.1, r. 0.2);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2016-274 « Règlement relatif à la tarification des services et des travaux municipaux » et tout règlement antérieur ayant le même objet et édicté par une résolution de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant le numéro 17-06-077 a été donné par madame Annie Lussier à une séance ordinaire tenue le 8 juin 2017 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le présent règlement, ET QUE le règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	Α	#5 - Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A	L'UNAI	NIMITE	1
#3 - Claude Poissant	0	Maire:		ADOPTE A	LA MA	JORITE	<u> </u>
#4 – Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE			

17-07-100 Modification du titre du poste de Directeur général adjoint et responsable des travaux publics

IL EST PROPOSÉ DE MODIFIER le titre du poste de Directeur général adjoint et responsable des travaux publics par Directeur général adjoint et responsable des travaux publics et de l'urbanisme ; QUE la Directrice générale modifie l'organigramme, le manuel de l'employé ainsi que la description de tâches ; QUE la confirmation d'emploi soit remise à monsieur Carl Simard ; QUE les documents cités fassent partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :				R (P)	VOTE POUR	(0)
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
#3 - Claude Poissant	Р	Maire :		ADOPTE A			<u> </u>
#4 – Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE			

17-07-101 Achat d'une partie de terrain désignée par le lot numéro 3 991 580

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a à cœur que le projet de l'agrandissement de l'école de Saint-Édouard émerge ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace de terrain disponible concernant l'école de Saint-Édouard est limité ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace disponible pour le terrain adjacent appartenant au comité des Loisirs est limité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une offre d'achat pour une superficie totale de 37,08 mètres carrés sur la portion arrière du lot numéro 3 991 580 ;



CONSIDÉRANT QUE le prix de l'offre d'achat est d'un montant de 5 000 \$;

IL EST PROPOSÉ QUE la Municipalité HONORE l'offre d'achat pour le montant de 5 000 \$; QUE ce montant et les modalités soient respectés tel que stipulé dans l'offre d'achat ; QUE la Municipalité AUTORISE la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution ; ET QUE cette dépense soit PAYÉE à même le surplus non affecté.

Vote des membres du	PROPOSEUR (P)	Vote Pour	(O)			
# 1 - Annie Lussier	Α	# 5 - Daniel Racette	Р	ABSENT (A)	(N)	
# 2 - Gaétan Boulerice	0	# 6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNAN	V	
# 3 - Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MA		
# 4 - Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE		

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

> Rien à signaler.

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulerice

> Rien à signaler.

Comité du trio du service de la sécurité incendie - Le conseiller Gaétan Boulerice

> Rien à signaler.

Comité de parrainage Sûreté du Québec-Le Conseiller Claude Poissant

> Rien à signaler.

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, M. Ronald Lécuyer

La pose de gravier a été faite sur le rang St-Georges et la rue Cloutier et le résultat est bien. La compagnie Marcil a débuté les travaux de remplissage et réparations d'asphalte. Nous n'avons reçu aucune nouvelle concernant l'asphalte recyclé.

17-07-102 Ouverture des soumissions pour la réfection des trottoirs de la rue de l'École

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a été en appel d'offres sur le site Internet du système de service électronique d'appel d'offres (SEAO # 1042017) le 22 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a fait l'ouverture des enveloppements des soumissionnaires le 9 juin 2017 à 11 heures en présence de Monsieur Paul Sarrazin, consultant chez Contact Cité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission suivante :

Soumissionnaire

Prix soumis taxes incluses

Entreprise Pearson Pelletier

63 006,30 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission et qu'elle est conforme au devis ;

Il EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour la réfection des trottoirs de la rue de l'École à l'Entreprise Pearson Pelletier tel que le devis au montant de 63 006,30 \$ taxes incluses, QUE cette dépense sera payée à même le programme de voirie locale du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence de 2014-2018.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :					(0)	
# 1 Annie Lussier	Α	# 5 Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			
# 2 Gaétan Boulerice	Р	# 6 Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 Claude Poissant	0	Maire:		ADOPTE A LA MAJOR	RITE		
# 4 Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE			



17-07-103 Acceptation de la proposition du contrat de déneigement et de déglaçage du Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et autorisation à la Directrice générale pour signer le contrat

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) nous avise que notre contrat de déneigement et de déglaçage pour l'entretien de la rue Principale et de la montée Du Moulin vient à échéance à la fin de la présente saison ;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET nous propose, en date du 15 mai 2017, un nouveau contrat d'une durée d'un (1) an renouvelable pour une autre année ayant les mêmes caractéristiques que celles de l'entente actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé de la subvention à recevoir du MTQ pour ce nouveau contrat serait de 32 453,18 \$ par année pendant la durée du contrat ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER la proposition du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant le contrat de déneigement et de déglaçage de la rue Principale et de la montée Du Moulin avec les caractéristiques inscrites sur la proposition du 15 mai 2017 ; ET avec un montant estimé de subvention à recevoir de 32 453,18 \$ par année ; ET D'AUTORISER la Directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Édouard.

Vote des membres du cor	Vote des membres du conseil :					(0)
#1 – Annie Lussier	Α	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE	CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE	ĪV	
#3 – Claude Poissant	0	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE		
#4 – Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE		

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller Sylvain Seyer

Absent.

17-07-104 Octroi de contrat - Réalisation d'un plan directeur des parcs

CONSIDÉRANT QUE lors des consultations publiques de la politique de la famille et des aînés de Saint-Édouard qui ont eu lieu le 29 novembre 2016, la population a manifesté le désir d'améliorer les parcs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard souhaite développer et aménager ses parcs de façon cohérente ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un plan directeur des parcs s'avère nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a reçu une offre de service de Loisir et Sport Montérégie afin de réaliser un plan directeur ;

IL EST PROPOSÉ DE MANDATER Loisir et Sport Montérégie afin de réaliser un plan directeur des parcs pour un montant de 8 000 \$ plus taxes, tel que décrit dans l'offre de service datée du 31 mai 2017; **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement et appliquée par les auditeurs lors de l'audit 2017 à la somme cédée pour fins de parcs ou en contrepartie à une subvention.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :					VOTE POUR	(O)
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			ĪV
#3 - Claude Poissant	Р	Maire :		ADOPTE A L	A MAJOR	RITE	
#4 – Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE			

17-07-105 Subvention utilisation de couches lavables

CONSIDÉRANT la conscientisation de plus en plus importante à la diminution du tonnage d'ordures ménagères ;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de couches jetables nécessaire à la propreté d'un enfant est extrêmement considérable ;



CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat initial de couches lavables est tout de même important ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager les jeunes familles à faire un choix écologique quant à l'utilisation de couches ;

IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER une subvention du coût de l'achat de 20 couches lavables faites au Québec et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ pour tous parents d'un enfant de 6 mois et moins ou qui attendent un bébé présentant une preuve d'achat de couches lavables ; QU'UNE seule demande par enfant pourra être considérée par le Conseil municipal ; ET QU'UN montant maximal de 2 100 \$ soit versé annuellement pour le total des demandes reçues.

Vote des membres du co	Vote des membres du conseil :					VOTE POUR	(O)
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'U	JNANIMI	TE	1 1
#3 – Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA	MAJOR	ITE	
#4 – Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE			

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

> Rien à signaler.

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère Annie Lussier

> Absente.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information -La conseillère Annie Lussier

Absente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

> Aucune question.

VARIA

17-07-106 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20 h 37.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) VOTE PO	UR (O)
# 1 Annie Lussier	Α	# 5 Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CO	NTRE (N)
# 2 Gaétan Boulerice	Р	# 6 Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	1
# 3 Claude Poissant	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	Α	Maire suppléant :		REJETE	

Ronald Lécuyer

mair

Christine Tremblay, oma Directrice générale &

secrétaire trésorière

s Municipales No 5614-A-MST-0 (FLA 780)

